

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-02-04
Séance du 05 février 2025

Objet : Approbation du budget Primitif 2025 pour le Budget annexe de la Zone de Berret

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	5	5

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 5

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à M. **COUSTON**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilynne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Françoise **SERVOL** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Vincent **THIERRY** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Laurence **SALINAS-MARTINEZ**

Objet : Approbation du budget Primitif 2025 pour le Budget annexe de la Zone de Berret

Le projet du budget primitif 2025, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 151 175,22 € et en investissement à hauteur de 106 157,08 € tous mouvements confondus (réel et ordre).

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent la vente de terrains aménagés pour un montant de 60 000 € (chapitre 70), et les opérations d'ordre pour 91 175,22 € qui représente le stock final (chapitre 042).

Les recettes d'investissement correspondent aux opérations d'ordre pour 106 157,08 € correspondant au stock initial.

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2025 s'élèvent à 151 175,22 € :

- 45 018,14 € pour l'achat du matériel et les travaux d'aménagement (chapitre 011),
- 106 157,08 € pour les opérations d'ordre (chapitre 042).

En dépenses d'investissement, le montant proposé est de 106 157,08 € :

- 14 981,86 € de remboursement du capital de la dette,
- 91 175,22 € pour les opérations d'ordre.

L'ensemble des propositions au BP 2025 est retracé dans le document annexé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 janvier 2025,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 5 abstentions (J. JACKEL, B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, J-L MORELLI, L. MARQUES ROUX) :

- d'adopter le budget primitif 2025 du Budget Annexe de la Zone de Berret, équilibré en fonctionnement à la somme de 151 175,22 € et en investissement à hauteur de 106 157,08 € tous mouvements confondus (réel et ordre) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget.


Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

